

Les subsides

Je sais que mon temps de parole est limité, mais j'aimerais dire ceci: Je suggère aux députés qui s'intéressent à cette question de jeter un coup d'œil sur le récent numéro du *Sunday Times* de Londres qui a publié de nombreux extraits du journal de Richard Crossman, l'un des leaders les plus compétents et les plus renseignés de deux des trois derniers gouvernements travaillistes de Grande-Bretagne. Il parle de l'importance des hauts fonctionnaires et dit qu'ils peuvent faire ou défaire un programme. Ils peuvent réécrire un discours. Non seulement ils peuvent le faire, mais ils le font. Parfois un ministre fait un discours qui appuie non pas sa propre politique de logement, mais celle du gouvernement précédent.

Je ne veux pas dire que nous n'ayons pas besoin de hauts fonctionnaires et qu'il ne faut pas non plus que le gouvernement intervienne dans la vie des Canadiens. En ces temps difficiles le gouvernement doit intervenir de plus en plus. Ce que je veux dire, c'est que nous devrions avoir la haute main sur l'appareil gouvernemental. J'estime qu'il est hors de notre contrôle, que l'accroissement du nombre de bureaucrates ou de hauts fonctionnaires est injustifié, que le gouvernement n'a pas trouvé le moyen de freiner sa croissance et que la croissance de la bureaucratie s'accélère. J'estime que les députés et le public ont le droit de savoir ce qui se passe. Au lieu d'adopter le genre de lignes directrices dont le premier ministre a parlé, qui ont été adoptées il y a deux ans, et qui se contentent de légitimer la politique qui consiste à dissimuler des renseignements importants, j'estime que nous devrions étudier de près le système suédois selon lequel chaque document, chaque document officiel, chaque étude est immédiatement rendu public à moins qu'on n'ait des raisons spéciales de ne pas le faire. Tel est le genre de questions dont nous aurions dû discuter aujourd'hui. Je regrette beaucoup qu'elles n'aient même pas été abordées.

M. Clark (Rocky Mountain): Monsieur le président, je regrette qu'en raison de sa très longue intervention, le premier ministre ne soit plus à la Chambre pour répondre aux questions que les députés de ce côté-ci de la Chambre et moi-même désirons lui poser. C'est malheureusement une attitude typique du premier ministre, qui parle tellement de présence à la Chambre et de responsabilité vis-à-vis des députés qui veulent lui poser des questions. En fait, il n'est là pour répondre aux questions que durant la période des questions, lorsque le Règlement et sa façon caractéristique de se dérober lui permettent d'éluder les questions, si précises soient-elles, que lui posent les députés de ce côté-ci de la Chambre.

La manifestation d'arrogance du premier ministre aujourd'hui est une violation—et je suis furieux de le dire, car j'ai participé aux entretiens qui devaient, je le croyais, fixer le protocole de la discussion d'aujourd'hui—d'un accord que nous, de ce côté-ci, respections lorsque nous avons accepté par courtoisie de laisser le premier ministre engager le débat. On nous a laissé entendre qu'il profiterait de cette faveur et qu'il exposerait rapidement certaines des fonctions d'un bureau qui n'a de comptes à rendre qu'à lui, et qu'il répondrait ensuite aux questions. En abusant de cette confiance et en parlant pendant trois fois plus longtemps qu'il n'est resté à la Chambre pour répondre aux questions, il s'est montré un premier ministre fort peu respectueux de la Chambre et de ses responsabilités vis-à-vis d'elle.

M. Cullen: C'est parfaitement stupide, et vous le savez.

Une voix: C'est de l'obstruction à l'américaine caractérisée.

[M. Orlikow.]

M. Clark (Rocky Mountain): J'aimerais aborder rapidement la question de la responsabilité du gouvernement dont a parlé le premier ministre. Le premier ministre a déclaré que ses collègues du cabinet et lui-même étaient responsables devant la Chambre des communes, parce qu'une fois, exceptionnellement, il a été renversé à l'occasion de la présentation du budget et que l'on a procédé à l'élection d'un nouveau gouvernement. Il n'en reste pas moins, et c'est parfaitement clair pour le premier ministre et tous ceux qui voudront bien l'admettre à la Chambre, que les députés n'ont pas la moindre espèce de contrôle quotidien sur le gouvernement. Celui-ci, majoritaire, fera tout ce qu'il voudra jusqu'aux prochaines élections.

M. Cullen: Le gouvernement est toujours responsable.

M. Clark (Rocky Mountain): Il a une responsabilité lors des élections, mais c'est une responsabilité vis-à-vis du corps électoral. A mon avis, notre régime semble plus proche des traditions du régime présidentiel américain que de notre régime traditionnel où le gouvernement était responsable.

J'aimerais dire un mot de certaines des fonctions de ces cabinets hautement occultes, le cabinet du premier ministre et le bureau du Conseil privé. Fait remarquable, le premier ministre, qui est venu ici vraisemblablement pour faire de l'obstruction au lieu de répondre aux questions, n'a même pas consacré l'essentiel de son temps de parole au bureau du Conseil privé et au cabinet du premier ministre. Il l'a consacré à essayer de répondre au député de Prince-Albert, alors que celui-ci et d'autres n'étaient même pas à la Chambre.

M. Boulanger: Il répondait à des questions. Vous le savez.

M. Clark (Rocky Mountain): Il a fait consigner au compte rendu ses réponses, en l'absence du très honorable député. Mais ce qui m'intéresse, c'est l'organisation du bureau du Conseil privé. Je suis désolé d'avoir à relancer un ministre qui n'est pas responsable de cette situation. Nous avons déjà discuté de la question au comité permanent. J'ai lu le document rédigé par M. Robertson. J'ai lu tout ce qui avait été publié sur la question et écrit, si soigneusement que ce fût, sur les fonctions de ce bureau. J'admets certes l'importance et la nécessité d'un changement. Lorsque les temps changent et que les besoins évoluent, il faut que le mode d'action du gouvernement évolue à l'avenant.

Je sais qu'il faut un bureau assurant la coordination au sein du gouvernement. Il me semble, et je le dis à l'intention du premier ministre suppléant, que dans l'organisation actuelle, seul le Parlement n'est pas en communication avec le bureau du Conseil privé. Les fonctionnaires du Conseil privé viennent des divers ministères et y retournent le moment venu. Les ministres siègent à des comités ministériels spécialisés, mais ils ne viennent défendre les prévisions budgétaires que si le Parlement s'acharne à le demander. Et quand enfin nous réussissons à faire comparaître le ministre devant le comité, il commence par affirmer, comme mon chef et d'autres collègues l'ont déjà dit, que les prévisions à l'étude ne relèvent pas de lui.

Nous n'arrivons pas à faire comparaître le sous-ministre responsable. Quant au ministre responsable, nous il nous faut recourir à la procédure inhabituelle d'un débat comme celui-ci pour qu'il daigne comparaître. Mais s'étant présenté, il cherche à noyer le poisson et parle une heure et demie. Puis il s'esquive avant que les représentants de